

Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUiH)

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Par délibération n° CA-2022-108 en date du 24 octobre 2022 et par l'arrêté n°AP-2022-077, Dinan Agglomération a décidé de lancer la procédure de Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLUiH pour le **projet de valorisation de l'ancien camp militaire d'Aucaleuc** et d'approuver les modalités de concertation préalable. Le projet porté par l'entreprise IEL est d'installer un champ photovoltaïque sur près de 30 hectares, en partie sud du site. La partie Nord, à forte valeur écologique, restera une zone boisée, restaurée et préservée. Des cheminements doux, ouverts au public, reliant la trame viaire, l'écoparc de Bel Air et le bourg d'Aucaleuc sont prévus, ainsi qu'un plan de gestion des espaces naturels par l'association COEUR Emeraude. La concertation a pour objectif de permettre aux habitants, acteurs du territoire et toute autre personne concernée par le projet, de prendre connaissance du projet, des évolutions qu'il est projeté d'apporter au PLUiH et de donner un avis à un stade précoce de la procédure.

Les modalités de concertation définies sont :

- 1- **Un dossier de présentation** et d'information présentant le projet de valorisation de l'ancien camp militaire d'Aucaleuc sera mis à la disposition du public. Ce dossier sera actualisé en tant que de besoin, suivant l'avancement de la concertation autour du projet. Il sera consultable pendant toute la durée de la concertation :
 - Sur les sites internet de Dinan Agglomération, de la mairie d'Aucaleuc et de ses communes limitrophes.
 - Au Siège de Dinan Agglomération, de la mairie d'Aucaleuc et de ses communes limitrophes, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- 2- **Une exposition** présentant le projet et la procédure de Déclaration de Projet sera mise en place à la mairie d'Aucaleuc au plus tard le 01/12/2022.
- 3- **Des permanences** en mairie d'Aucaleuc et au siège de Dinan Agglomération permettant à la population, associations ou autres acteurs, de bénéficier d'un temps d'échanges avec le porteur de projet. Une première série de permanences est prévue, en mairie d'Aucaleuc, les **lundi 28/11, mercredi 30/11 et vendredi 2/12 de 16h à 20h**. Une seconde série de permanences (3 demi-journées minimum) sera organisée deux mois avant l'ouverture de l'enquête publique.
- 4- Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations :
 - Par écrit, sur un registre, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public du siège de Dinan Agglomération et à la mairie d'Aucaleuc ;
 - Par voie électronique, les observations pourront être envoyées à l'adresse : plui@dinan-agglomeration.fr;
 - Par voie postale, toute correspondance relative à la concertation préalable liée au projet de valorisation de l'ancien camp d'Aucaleuc devra être adressée à M. le Président de Dinan Agglomération -Dinan Agglomération - 8, Boulevard Simone Veil -CS 56357-22106 DINAN Cedex

Un bilan de la concertation préalable sera effectué. Il sera joint au dossier soumis à l'enquête publique.